

# FICHE D'INSCRIPTION CANTINE et GARDERIE - Année 2023 /2024

NOM de l'élève ou des élèves :

Prénom(s) de l'élève ou des élèves :

CLASSE(s) :

Adresse :

Personne à joindre en priorité :  mère  père  tuteur/tutrice  
(Précisez si vous êtes une famille d'accueil)

Nom - Prénom mère/ tutrice :

Nom - Prénom père/ tuteur :

Profession de la mère :

Profession du père :

Tél-Portable Mme – domicile :

Travail :

Tél-Portable M. – domicile :

Travail :

Adresse mail (obligatoire pour utiliser le portail famille) :

Médecin de traitant (Nom – téléphone) :

Nécessité d'un P.A.I (fournir un certificat médical) et inscrire le motif (alimentaire/médical) :

En cas d'absence des parents, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant sont : (fournir une autorisation écrite des parents)

1-Nom (préciser le lien : ex oncle, voisin ... ) – Tél :

2-Nom (préciser le lien : ex oncle, voisin ... ) – Tél :

3-Nom (préciser le lien : ex oncle, voisin ... ) – Tél :

Mon enfant est autorisé à rentrer seul ? :  OUI (fournir une décharge en indiquant l'horaire)  non

Autorisation droit à l'image ? :  oui \*  non

*\*en cochant oui, j'autorise la mairie et la garderie à prendre et utiliser, dans le cadre pédagogique ainsi que dans le bulletin municipal, des films ou photos sur lesquels se trouve mon enfant.*

Votre ou vos enfant(s) est (sont)  
scolarisé(s) :

- A l'école Germaine TILLION
- A l'école Ste Marie
- En Maternelle
- En Primaire

**Votre enfant ou vos enfants prendra(ont) leurs repas à la CANTINE ?**

- en permanence (c'est-à-dire tous les jours de la semaine sauf le mercredi)
- occasionnellement (cf : \*)

**Votre enfant ou vos enfants fréquentera(ont) la GARDERIE ?**

- en permanence (c'est-à-dire soit tous les matins soit tous les soirs de la semaine sauf le mercredi)  matin  soir
- occasionnellement (cf : \*)

Un service minimum est instauré en cas de grève ainsi qu'en cas d'intempéries.

cf \* Nous vous demandons d'utiliser le portail famille pour effectuer vos inscriptions ou désinscriptions directement par internet : <http://monespacefamille.fr>

Pour les enfants qui mangeront à la cantine tous les jours ou qui fréquenteront tous les jours la garderie, la saisie sera effectuée automatiquement comme chaque année. En revanche, pour les enfants qui ne mangeront pas à la cantine tous les jours ou qui ne fréquenteront pas tous les jours la garderie, vous devrez vous connecter à mon espace famille pour effectuer la saisie des inscriptions cantine et / ou garderie.